

**DOCUMENTS A FOURNIR**  
**(datés de moins de deux mois et tous concernant le même mois)**

- Composition de ménage
- Attestation de chômage
- Mutuelle ou extrait bancaire (le montant global perçu doit être indiqué)
- Avertissement-extrait de rôle (contributions) pour tous les majeurs (dès 19 ans)
- Avertissement-extrait du précompte immobilier (cadastre)
- Taxe de circulation (annuelle)
- Fiche de salaire + complément chômage si mi-temps (si pas, attestation de chômage « pas de complément ») + chèques-repas, 13<sup>ème</sup> mois, congés payés à mensualiser
- Si intérimaire : attestation de l'agence d'intérim sur les trois derniers mois + détail des versements du chômage correspondant pour les trois derniers mois
- Si indépendant : bilan comptable des six derniers mois
- Attestation du CPAS
- Attestation du SPF Handicapés (ARR) que la personne perçoit une allocation de remplacement de revenu)
- Attestation de scolarité + attestation du CPAS
- Preuve de pension alimentaire
- Attestation de non perception de pension alimentaire
- Jugement de garde alternée
- Attestation pension « GRAPA » ou extraits bancaires pour autres pensions (congés payés en mai)
- Attestation de chômage/mutuelle indiquant que le cohabitant est à charge
- Attestation sur l'honneur signée par tous les majeurs
- Attestation du médiateur de dettes précisant le montant du pécule versé et si une épargne a pu être constituée
- Extrait bancaire de moins de deux mois si épargne supérieure à 5.000 €